



Sauvegarde⁴²
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

RAPPORT D'ACTIVITE

2014








ASSOCIATION



Siège social
94, rue Gabriel Péri
42100 Saint-Etienne
Tél. : 04 77 32 72 45

Mail : directiongenerale@sauvegarde42.fr

Sommaire

 Organigramme	P. 3
 Composition du Bureau	P. 4
 Composition du Conseil d'Administration	P. 4
 Rapport moral et d'activité de B. JULLIEN, Président et de J.F. MEUNIER, Directeur Général	P. 5 à 8
 Rapport Financier de Bernard CAUBERE, Trésorier	P. 9 à 10
 Rapport du Commissaire aux comptes	P. 11 à 13
 Tableaux financiers	P. 14 à 17

**ORGANIGRAMME
SAUVEGARDE 42**

Président : B. JULLIEN

**Directeur général :
J.F. MEUNIER**

**Directrice Administrative
et Financière : D. DJOUDER**

**PÔLE SPECIFIQUE
POUR ADOLESCENTS**

Alternative

Centre de Ressources et
d'Activités

Entr'Acte

Itinérance

Prévention Spécialisée

Egarande

**Directeur de Pôle : G. SCAGLIONE
Directeur Adjoint : M.ROMEAS**

**PÔLE MAISONS
D'ENFANTS**

Bel-Air

Machizaud

Riocreux

**Directeur de Pôle : J.L. BORDEL
Directeur Adjoint : P.F. TOUZET**

PÔLE MILIEU OUVERT

AED - AEMO

Insertion

Service d'investigations
Educatives

**Directeur de Pôle : S. LAMBOURG
Directeur Adjoint : B. ABGRALL**

Composition du Bureau et du Conseil d'Administration de la Sauvegarde 42

Le BUREAU :

Président : M. Bertrand JULLIEN

Mme Odile MENOT, Vice-présidente,
Mme Pascale JABOULEY, Vice-présidente, Pilote de la Commission « Ressources Humaines »,
M. Maurice ROUX, Vice Président,
M. Bernard CAUBERE, Trésorier, Pilote de la Commission « Gestion - Patrimoine »,
M. André BESACIER, secrétaire,
M. Michel BONHOMME, membre,
Mme Maryvonne CHAFFOIS, membre,

Sauvegarde42

Siège social

94, rue Gabriel Péri
42100 Saint-Etienne

Tel. 04 77 32 72 45
Fax. 04 77 32 83 81

www.sauvegarde42.fr

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'Administration est composé du Bureau et des membres suivants :

M. Michel ASTRUC
M. Jean-Noël CANCADE
Maître FLORINDI-DAURAT
M. Maurice GINOT
Mme Claude GOUILLOUD
M. Antoine MACHON
M. Bernard MASSARDIER
Mme Marie-Claude MONNET
M. Maurice PICHON
Mme Suzanne SIMOND
Mme Roseline VIAL

Personnes Ressources :

Mme Geneviève RUAT
M. Jean-Claude FORISSIER

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 JUIN 2015

RAPPORT DE POLITIQUE GENERALE ET D'ACTIVITE

Présenté par M. Bertrand JULLIEN, Président et M. Jean-François MEUNIER, Directeur général

Mesdames et messieurs, chers amis,

Bienvenue et merci d'avoir répondu à notre invitation de participer à notre assemblée générale de ce 2 juin 2015. Elle se déroulera en deux parties : une première à caractère institutionnel sera consacrée à la présentation des rapports sur la politique générale et l'activité de l'association ainsi que sur sa situation financière, et la seconde au cours de laquelle nous entendrons un exposé de M. Jean-Philippe PIERRON, doyen de la faculté de philosophie Jean Moulin de Lyon, qui va nous apporter son éclairage sur un thème que nous avons déjà abordé sous d'autres angles, celui de la transformation de la famille contemporaine et de la parentalité.

Dans la mesure où sur de très nombreux sujets les aspects politiques et techniques sont étroitement mêlés, les rapports de politique générale et d'activité feront l'objet d'une présentation commune à deux voix par le directeur général et le président. Le détail de l'activité de chacun des établissements et services est décrite dans des documents que vous pouvez vous procurer.

Une petite précision avant de commencer. Si les comptes que nous vous présentons sont bien ceux de l'exercice 2014, le rapport sur la politique générale et l'activité concerne une période plus récente qui va de notre précédente assemblée générale jusqu'à aujourd'hui, dans le but de vous donner les dernières informations sur des sujets qui peuvent évoluer rapidement.

Les grandes orientations associatives

Quelques mots sur le contexte général dans lequel s'est exercée cette activité. Nous sommes toujours et encore dans une période marquée par la crise des finances publiques dont on voit à quel point notre pays peine à les rétablir puisqu'il recule sans cesse la date de retour à l'équilibre. Même si le département de la Loire a pu préserver l'essentiel de son budget social pour ce qui concerne nos activités, cette situation nous impose une rigueur absolue dans la gestion quotidienne. Tout déficit se paye désormais au prix fort par une ponction sur des fonds propres qui sont eux-mêmes limités et peu renouvelés. Je sais, et le comité d'Ethique nous l'a récemment rappelé, à quel point cette omniprésence de la contrainte financière pèse sur des travailleurs sociaux préoccupés avant tout de répondre à des besoins grandissants, et qui peuvent avoir le sentiment qu'« à force de compter, on oublie ce qui compte ». Mais il est aussi vrai qu'après le résultat lourdement déficitaire de 2013, le redressement financier était un impératif pour assurer l'avenir et l'indépendance de l'association, car en ces temps de restrictions « si on ne compte pas, on ne compte plus ».

Vous constaterez lors de la présentation du rapport financier, que cet équilibre, même s'il demeure fragile, a été rétabli, et je tiens à remercier très vivement ceux qui en ont été les acteurs, et particulièrement le trésorier, la directrice financière et son équipe, et l'ensemble des directeurs qui ont œuvré pour obtenir ce résultat. Je n'en oublie pas pour autant l'interpellation du groupe Ethique qui mérite une réponse associative.

Ce qui caractérise plus conjoncturellement l'exercice 2014, c'est qu'il s'agit d'une période charnière en matière de gouvernance sur le plan des personnes, et, plus fondamentalement, sur celui de son fonctionnement. Le départ pratiquement simultané du président et du directeur général ont conduit l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2014 à prolonger exceptionnellement et pour une dernière fois le mandat du président afin d'assurer une meilleure continuité. Pour passer le relai dans les meilleures conditions, un important travail de mise à jour et d'amélioration de notre fonctionnement a été entrepris à la lumière de l'expérience de l'équipe actuelle. De nouveaux statuts ont été adoptés par cette même assemblée générale et seront complétés par un nouveau règlement de fonctionnement associatif qui sera prochainement finalisé. Au-delà d'une nécessaire prise en compte des pratiques et de l'organisation actuelle, ce qui a été recherché dans la réécriture de ces documents c'est une plus grande lisibilité, une plus grande ouverture, et une simplification du fonctionnement qui redonne à l'association agilité et réactivité.

Le rôle des administrateurs relais a été précisé. L'association souhaite renforcer leur présence auprès des élus politiques des territoires d'intervention de la Sauvegarde, mais aussi auprès des salariés. C'est un des moyens à privilégier pour rapprocher la gouvernance de l'association de ses acteurs de terrain. Quelques initiatives ont déjà été prises, elles doivent être développées.

Toujours dans la perspective de passer le témoin dans les meilleures conditions, un important travail de bilan a été entrepris en concertation entre directeurs et administrateurs. Le premier concerne le fonctionnement de la direction générale, de son éventuel renforcement, et du profil désiré pour le futur titulaire. Il a fait l'objet d'un échange approfondi avec le cabinet en charge de nous accompagner dans ce recrutement. Si un certain nombre de choses peuvent encore être ajustées en fonction des compétences et des aptitudes du candidat qui sera retenu, l'une de ses attributions est qu'il sera, comme Jean-François l'a été, le principal responsable de la gestion des ressources humaines.

Le second de ces bilans en cours est celui du projet stratégique 2015. Là encore les choses demeurent ouvertes et l'élaboration du nouveau projet stratégique fera l'objet d'une large concertation. Mais il importait de tirer dès maintenant les premières leçons de celui qui est en cours, afin d'évaluer les capacités du futur directeur général à relever les défis qui se posent à la Sauvegarde. De toute évidence, l'un de ces défis consistera à donner à l'association la capacité à développer de nouveaux projets éducatifs.

Une période charnière dans un contexte de crise ne paraît pas très propice à la militance et à la mise en avant des valeurs associatives. Je tiens à réaffirmer ici que, même si ce n'est pas toujours perceptible parce que sans doute insuffisamment expliqué, elles sont au cœur de nos préoccupations et de notre action. Nous avons renforcé notre présence auprès des élus et en particulier des maires, et auprès des réseaux traversés par des questionnements sur l'avenir de pratiques éducatives tels que le CNLAPS ; nous avons Co-organisé un débat public au Méliès sur le sort de Mineurs Isolés Etrangers ainsi que plusieurs séminaires particulièrement intéressants sur l'éducation dans un monde de déliaison et plus récemment sur la laïcité.

Mais surtout, ces valeurs sont au cœur de la gestion quotidienne de l'association qu'elle concerne les ressources humaines ou financières. Si nous n'avons pas été retenus dans les marchés ou appels à projets auxquels nous avons participé, c'est en particulier parce que nous étions trop chers, parce que nous avons voulu privilégier la qualité de la prise en charge éducative. Cela doit nous poser la question d'une éventuelle sur-qualité à laquelle il nous faudra accepter de renoncer si nous voulons être retenus. Si nous avons décidé de nous séparer d'un directeur, c'est au nom de ces mêmes valeurs, de l'intérêt général de l'association et de celui des jeunes et des salariés, quoi qu'on puisse en penser et en dire, et quoiqu'il puisse en coûter à ceux qui incarnent le pouvoir dans l'association.

La mise en œuvre de ces grandes orientations

Il est vrai, comme l'a amplement souligné le Président, que cette année est une année charnière. Non pas en raison du départ de nos personnes. Car la Sauvegarde est une belle et grande association qui poursuit ses missions au-delà de la personne de ses dirigeants, car ces missions sont d'abord et avant tout ancrées dans le travail de ses salariés œuvrant au plus près des personnes que nous accompagnons.

Une année charnière pour trois principales raisons :

- Nous avons finalisé notre organisation en pôles. Ceci, et nous l'avons toujours répété, n'est pas une fin en soi. Mais un moyen au service de plus de transversalité, de mutualisation, un moyen qui doit permettre à chacune et chacun de mieux exercer sa mission. Le travail mené par les directeurs adjoints sur un certain nombre d'améliorations concrètes à mettre en place dans les pôles et l'inter-pôles porte en lui, j'en suis persuadé, les prémises de vraies avancées dans la qualité de notre travail.
- Autre élément majeur de cette année écoulée : la mise en place de l'évaluation externe. Chacun sait ici que cette obligation réglementaire a été mise en place avec la Loi de janvier 2002 et que des résultats de l'évaluation externe dépend le renouvellement de nos habilitations. Cet aspect formel n'est pas anecdotique mais on peut raisonnablement penser que si nos établissements ou services dysfonctionnaient lourdement, nos financeurs n'attendraient pas les résultats de l'évaluation externe pour nous demander de redresser la barre. Mais au-delà, l'intérêt de la démarche est tout autre : le regard extérieur du cabinet d'évaluation critique mais juste sur nos pratiques, un rappel des exigences de l'ANESM (Agence Nationale de l'évaluation) ont mis le doigt sur nos points faibles. Nous connaissons bien deux de ceux-ci : le manque de formalisation de nos pratiques, et l'insuffisante prise en compte de la parole des personnes accompagnées. Sur ce dernier point rien à dire : nous avons une exigence d'amélioration et nous allons la prendre en compte à bras le corps. Pour le premier point je me permets un léger bémol : certes nous devons mieux tracer nos actions, mieux rendre compte. Mais attention de ne pas trop « bureaucratiser » nos actions. Nous manquons avant tout de temps de présence auprès des personnes. Alors que ce travail, certes utile, de mieux tracer nos actions ne se fasse pas au détriment du travail auprès des jeunes et de leurs familles.
- Le troisième élément est le redressement des comptes de notre association. Je ne reviens pas sur les propos du Président et je m'associe à ses remerciements aux acteurs de ce travail. Non je veux revenir sur un vrai sujet de préoccupation qui est celui de l'activité de nos établissements et services. En effet, nos résultats financiers sont essentiellement dépendants des produits de tarification, et donc de la présence ou non de jeunes accueillis ou suivis. Si en 2013 nous avons eu une mauvaise année, c'est parce que l'activité avait chuté fortement, notamment dans le Milieu Ouvert. Si en 2014 nos résultats sont satisfaisants c'est que cette activité a été meilleure. Le problème c'est que nous ne maîtrisons pas ce phénomène. Et que nous subissons la fluctuation des orientations et admissions des jeunes. Nous sommes dépendants des prescriptions des Magistrats et des Inspecteurs du Conseil général. Ce problème n'est pas que financier. Il révèle de manière plus large l'adéquation entre l'offre de service que nous pouvons proposer et les besoins repérés au niveau du département tant du côté de la protection de l'enfance que de la justice des mineurs. C'est pourquoi nous mettons de grands espoirs dans les travaux de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance qui devrait apporter des éléments indispensables à l'élaboration du prochain Schéma départemental de l'enfance. Faute de ces outils nous continuerons à naviguer à vue, à travailler à nos projets d'établissements et de services en totale dé-corrélation avec les besoins du département, faute de les connaître. Encore une fois c'est dommageable pour le pilotage de l'association, mais d'abord et avant tout pour la réponse aux besoins des jeunes et de leurs familles.

Je résume de manière beaucoup trop lapidaire notre activité de l'année passée sur ces trois points. Je pourrai citer et développer de nombreux autres aspects qui montrent combien le travail mené au sein de la Sauvegarde est foisonnant, riche. Au risque de faire quelques mécontents je ne peux m'empêcher de citer :

- la mise en place de deux nouvelles mesures en milieu ouvert permettant d'encore mieux ajuster nos réponses aux besoins des usagers : mesure avec TISF pour les jeunes enfants et mesure d'accompagnement au conflit parental,
- des projets immobiliers importants pour mieux encore adapter nos bâtiments aux besoins des jeunes : à Machizaud pour les ados, à Itinérance pour le CER, et d'autres projets à venir encore en préparation,
- un nombre incalculable de petits projets ayant pour but de mieux préparer nos jeunes aux défis qui les attendent : à Bel-Air, l'Escale, Alternative, Machizaud, Egarande, au Milieu Ouvert, à Riocreux... Toutes ces petites actions qui viennent renforcer le travail au quotidien et dans lesquelles les travailleurs sociaux, mais aussi les salariés des services généraux et administratifs s'investissent sans compter.

Nous avons été très affectés par le décès de deux salariés qui s'étaient fortement investis dans des mandats de représentation au sein de l'association : Houcine BERRAMDANE qui était Délégué Syndical et Délégué du Personnel, qui nous a quitté brutalement l'été dernier et Alain LAGRELLE, qui a exercé entre autres pendant de longues années le secrétariat du Comité d'Entreprise. Leurs engagements, leur militance au service des salariés tout en étant très attachés à l'association font que leur absence est durement ressentie.

Conclusion

Permettez-moi à mon tour d'évoquer trois bénévoles très engagés, parfois depuis fort longtemps, qui ont mis fin à leur mandat d'administrateur de la Sauvegarde pour poursuivre leur engagement sous d'autres formes : Alain VOCANSON, Bernadette MARTIN et Pascale JABOULEY. Qu'ils soient ici remerciés pour ce qu'ils ont donné, et en particulier pour leur capacité à incarner le fait associatif dans ce qu'il a d'enthousiasmant pour des citoyens qui veulent contribuer au mieux vivre ensemble.

A travers ces hommages à quelques-uns de ceux qui ont œuvré à la Sauvegarde, ce sont ses quelques 400 salariés et sa centaine de bénévoles que nous voulons remercier. Quel que soit le poste occupé, chacun est un élément essentiel du bon fonctionnement de nos établissements et services. Il n'y a pas de petites fonctions et des métiers nobles. Il y a des personnes efficaces, engagées, compétentes, sans lesquels les plus fragiles d'entre nous, à savoir les enfants et jeunes de la Protection de l'Enfance, seraient laissés au bord du chemin. Qu'elles en soient, chacune d'elles, individuellement, remerciées.

Bertrand JULLIEN, Président
Jean-François MEUNIER, Directeur général

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 JUIN 2015

RAPPORT FINANCIER 2014

Présenté par M. Bernard CAUBERE, Trésorier

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes de l'exercice 2014.

Ainsi vous trouverez ci-après en annexe le bilan et le compte de résultats de notre association, ainsi que les éléments de comparaison avec l'exercice 2013.

Ces documents consolident l'ensemble des activités des établissements et services gérés par l'association.

L'observation de cet exercice appelle quelques remarques et précisions.

Au niveau du contexte.

L'exercice 2014 s'inscrit dans la continuité de mise en œuvre du CPOM II signé au cours du premier semestre 2013 à l'exception d'un élément marginal : l'activité appartement d'Egarande arrêtée à la fin du 3^{ème} trimestre 2014.

Les éléments comptables d'activité qui s'inscrivent dans ce cadre sont à ce jour en cours de vérification par les services financiers du Conseil Départemental.

Ainsi choix a été fait de s'appuyer sur les données validées en interne pour arrêter l'exercice.

Au niveau des activités

Produits de la Tarification

Sous activité : -289 095 €

Pôle maisons d'enfants :

- Bel Air (Mineurs) : - 62 245 €
- Egarande (Foyer) : - 15 043 €
- Egarande (Appartement) : - 22 544 €
- Alternative (Majeurs) : - 9 597 €

- AEMO : - 42 097 €
- Itinérance : - 137 564 €

Suractivité : 287 207 €

- Bel Air (Majeurs) : 96 040 €
- SIE : 191 167 €

Sous activité CPOM : - 55 486 €

Suractivité hors CPOM (PJJ) : 53 603 €

Sous activité totale nette : - 1 888 €

Le résultat global de l'association

Ce résultat se matérialise, en rupture avec 2013, par un exercice bénéficiaire, qui se traduit de la manière suivante :

Résultat comptable : 438 258 €

Résultat administratif CPOM : 291 802 €

(Qui comprend une enveloppe totale CPOM de 135 000 € non consommée sur 2014
Entracte : 35 000 €, Escale : 100 000 €)

Résultat administratif hors CPOM : 270 601 €

(Dont 169 241 € pour la PJJ)

Après retraitement des charges de congés payés, de produits à recevoir et de reprise du résultat 2013 le résultat à affecter en réserve de compensation CPOM s'élève à 291 802 €, sous réserve de modification par nos financeurs.

Je vous propose d'affecter ce résultat en reconstitution de la réserve de compensation qui était de 313 256 € en début de CPOM II et qui avait été épuisée lors du précédent exercice.

Bernard CAUBERE
Trésorier



ASSOCIATION A.D.S.E.A. 42

94 rue Gabriel Péri

42100 SAINT-ETIENNE

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association A.D.S.E.A. 42, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe "Dettes provisionnées pour congés à payer" exposé dans la note H de l'annexe aux comptes annuels, précisant l'impact de la modification de la méthode de calcul des droits à congés payés intervenue en 2014.

Ainsi la variation de la dette provisionnée pour congés payés a été enregistrée en capitaux propres pour 76 K€ et en charges de l'exercice pour 136 K€.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la provision pour congés payés ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.


Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint-Etienne le 11 mai 2015

AVVENS Saint-Etienne

Membre indépendant de Crowe Horwath International

Commissaire aux comptes


Alexandre DAGNAUD
Associé



ASSOCIATION A.D.S.E.A. 42

94 rue Gabriel Péri

42100 Saint-Etienne

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant,

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Saint-Etienne le 11 mai 2015

Avvens Saint-Etienne

Membre indépendant de Crowe Horwath International

Commissaire aux comptes



Alexandre DAGNAUD
Associé

SAUVEGARDE 42 BILAN 2014

A C T I F	31-déc-14			31-déc-13
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	60 944,80	40 334,83	20 609,97	28 939,17
Immobilisations Corporelles				
Terrains	135 440,04		135 440,04	135 440,04
Constructions	5 578 471,49	3 140 565,36	2 437 906,13	2 474 002,46
Installations techniques, matériel et outillage	3 380 327,91	1 257 870,04	2 122 457,87	2 272 366,58
Autres immobilisations corporelles	3 302 297,22	1 981 742,63	1 320 554,59	1 431 580,18
Immobilisations corporelles en cours			0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours			0,00	3 223,22
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts			0,00	0,00
Autres immobilisations financières	143 246,83		143 246,83	141 985,88
TOTAL I	12 600 728,29	6 420 512,86	6 180 215,43	6 487 537,53
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
Actif Circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures	3 234,49		3 234,49	2 887,10
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	239 153,95		239 153,95	49 429,80
Autres créances	688 546,85		688 546,85	410 927,41
Valeurs mobilières de placement	327 086,57		327 086,57	374 490,86
Disponibilités	4 571 319,75		4 571 319,75	4 176 877,57
Charges constatées d'avance	42 215,96		42 215,96	62 021,33
TOTAL III	5 871 557,57	0,00	5 871 557,57	5 076 634,07
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V+VI)	18 472 285,86	6 420 512,86	12 051 773,00	11 564 171,60

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :927916.80 €..... Dont à plus d'un an

(3) Dont créances mentionnées à l'article 97 du décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003

SAUVEGARDE 42 BILAN 2014

PASSIF	31-déc.-14	31-déc.-13
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 156 356,10	2 156 356,10
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	10 235,22	10 235,22
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	23 975,08	23 975,08
Réserve de compensation	415 490,36	518 878,62
Réserve de couverture du BFR	1 203 676,64	1 203 676,64
Autres réserves		
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	8 129,17	85 213,61
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-586 187,69	-529 205,22
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-612 187,64	-365 435,61
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-146 891,00	-74 835,67
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	438 258,11	-480 321,21
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	147 318,36	157 732,09
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	311 470,14	313 487,04
Réserves des plus-values nettes d'actif	1 141 407,50	1 023 258,10
Immobilisations grevées de droit		
TOTAL I	4 511 050,35	4 043 014,79
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	775 472,86	676 544,77
Provisions pour charges		
Fonds dédiés	18 434,91	23 517,94
TOTAL III	793 907,77	700 062,71
Dettes (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 027 422,10	3 173 165,98
Emprunts et dettes financières divers (3)	9 001,93	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	679 323,63	642 574,82
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	190 658,72	164 126,61
Dettes sociales et fiscales	2 725 617,93	2 594 895,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	57 608,47	186 418,96
Autres dettes (5)	44 242,54	47 401,02
Produits constatés d'avance	12 939,56	12 511,16
TOTAL IV	6 746 814,88	6 821 094,10
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)	12 051 773,00	11 564 171,60

(1) Dont compte 1201...633486.00 euros. et compte 1291...88952.84 euros :résultats sous contrôle de tiers financeurs

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : 7 564.94 euros

(3) en particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement

(4) dont à plus d'un anDont à moins d'un an: 248267.19

SAUVEGARDE 42

COMPTE DE RESULTAT 2014

PRODUITS	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
VENTES DE MARCHANDIES		
PRODUCTION VENDUE		
-PRESTATIONS DE SERVICES	37 936,35	39 497,99
-DIVERS	6 089,56	7 970,22
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE DE PRODUCTION		
PRODUCTION IMMOBILISEE		
DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	17 629 211,93	16 770 566,12
SUBVENTION D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	2 148 539,68	2 130 359,76
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS,DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	135 918,22	139 892,69
TRANSFERTS DE CHARGES		
AUTRES PRODUITS	314 687,93	238 872,54
TOTAL I	20 272 383,67	19 327 159,32
PRODUITS FINANCIERS		
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET AUTRES	42 644,58	51 943,75
PRODUITS FINANCIERS		
REPRISE SUR PROVISIONS		
TRANSFERTS DE CHARGES		
DIFFERENCE POSITIVE DE CHANGE		
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	7 436,12	1 157,74
TOTAL II	50 080,70	53 101,49
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
SUR OPERATIONS DE GESTION		
EXERCICES ANTERIEURS	88 448,61	39 492,22
SUR OPERATION EN CAPITAL	978 300,25	973 907,30
REPRISE SUR PROVISIONS		
Reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	10 413,73	10 413,73
Reprises sur provisions réglementées: réserve des plus values nettes d'actif		
Reprises sur autres provisions réglementées	7 505,23	25 214,25
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES SUR EXCERCICES ANTERIEUR	7 622,03	6 403,76
TRANSFERTS DE CHARGES		
TOTAL III	1 092 289,85	1 055 431,26
TOTAL DES PRODUITS	21 414 754,22	20 435 692,07
RESULTAT DEBITEUR = Déficit	0,00	480 321,21
TOTAL GENERAL (I + II + III)	21 414 754,22	20 916 013,28

SAUVEGARDE 42

COMPTE DE RESULTAT 2014

CHARGES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2013
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES		
ACHATS DE MATIERES PREMIERES		
ACHATS D'AUTRES APPROVISIONNEMENT	31 579,58	33 041,56
ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	684 009,18	698 704,59
SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES	2 018 796,82	2 093 308,70
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
-SUR REMUNERATIONS	1 194 923,90	1 216 078,17
-AUTRES	63 824,97	67 782,16
CHARGES DE PERSONNEL		
-SALAIRES ET TRAITEMENTS	10 085 964,55	10 094 773,26
-CHARGES SOCIALES	4 776 350,86	4 604 771,69
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
<i>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</i>		
-Des immobilisations	667 037,73	636 120,71
-Des charges d'exploitation à répartir		
<i>DOTATIONS AUX DEPRECIATION ET AUX PROVISIONS</i>		
-Sur actif circulant		
-Pour risques et charges d'exploitation	234 386,59	264 714,14
AUTRES CHARGES	75 347,52	42 897,80
TOTAL I	19 832 221,70	19 752 192,78
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	129 330,63	139 526,10
DIFFERENCE NEGATIVE DE CHANGE		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP		
TOTAL II	129 330,63	139 526,10
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
SUR OPERATION DE GESTION		
EXERCICE COURANT	20 464,48	25 152,26
EXERCICES ANTERIEURS		
SUR OPERATION EN CAPITAL	860 150,85	867 701,88
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
Dotations aux provisions réglementées: réserve des plus values nettes d'actif	118 993,24	113 033,84
Dotations aux autres provisions réglementées	5 104,21	5 104,21
ENGAGEMENT A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
IMPOTS SUR LES SOCIETES	10 231,00	13 302,21
TOTAL III	1 014 943,78	1 024 294,40
TOTAL DES CHARGES	20 976 496,11	20 916 013,28
RESULTAT CREDITEUR =Excédent	438 258,11	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III)	21 414 754,22	20 916 013,28

NOTRE PROJET

*Protéger les jeunes et leurs familles,
en partenariat avec les pouvoirs publics et en mobilisant la société civile.*

Sauvegarde 42 a pour objectif de protéger l'enfance en danger. A partir de cette vocation fondatrice, elle organise des activités en vue d'aider jeunes et adultes confrontés aux difficultés de toute nature (familiales, sociales, psychologiques, culturelles, scolaires, économiques...) à s'insérer dans la société et à y vivre en personnes responsables. Pour ce faire, Sauvegarde 42 met en œuvre, dans un souci constant d'adaptation et d'efficacité, les actions qui lui paraissent nécessaires, notamment en matière de prévention.

Sauvegarde 42 agit le plus souvent sur mandat des autorités administratives et judiciaires : elle souhaite le faire en étroite collaboration avec ces partenaires, ainsi qu'avec les autres associations du secteur social et, plus largement, tous ceux qui peuvent aider à l'insertion et à l'accompagnement des jeunes et adultes en difficulté ; elle souhaite être une force de proposition dans l'élaboration des politiques publiques en la matière.

Sauvegarde 42, afin de favoriser un climat de compréhension et de solidarité sociale, entend développer l'information, tant des responsables politiques que de l'opinion publique, sur les difficultés d'insertion rencontrées par les jeunes et adultes, ainsi que sur les actions entreprises ou à entreprendre en ce domaine.

Sauvegarde 42 participe directement ou en collaboration, avec toutes institutions publiques ou privées, à la formation et au perfectionnement des personnels du secteur social.



**2015 : ANNEE DU 80EME ANNIVERSAIRE DE LA
SAUVEGARDE 42**

1935 – 2015

80 ANS D'ACTION AU SERVICE DES JEUNES ET DE LEUR FAMILLE

**Le 27 novembre 2015, elle recevra Madame la Défenseur des droits
des enfants, pour fêter son 80^{ème} anniversaire.**

